

Public : Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

Pré requis : Exigés : Être titulaire d'un diplôme de niveau V ou équivalent, de préférence scientifique ou technologique. BTS : Electrotechnique, CIRA, CRSA, MSP, CPI, DUT GEII, Informatique - option : informatique et systèmes industriels, classes préparatoires aux grandes écoles.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

- ✚ Rendez-vous individuel possible au 03 27 21 58 58
- ✚ Dossier de demande de formation, positionnement pédagogique : (tests écrits et entretien), délais d'accès : 15 jours avant la date de démarrage



OBJECTIFS PROFESSIONNELS :

Être diplômé du Titre professionnel Niveau 6 (Bac + 3)

Dans des entreprises de production manufacturière ou de process, la mission du chef de projet en automatisation consiste à concevoir et conduire la réalisation des projets d'automatisation des procédés en milieu industriel. De l'analyse des besoins clients, en passant par la conception des architectures d'automatismes, de robotique et d'informatique, le chef de projet propose des solutions innovantes pour permettre un pilotage efficace de la production en assurant la récupération des données et l'optimisation des flux d'informations dans le process.

Activités visées :

Activité 1 : analyse et étude du besoin

Étudier la faisabilité d'un projet

Analyser et/ou élaborer un cahier des charges

Activité 2 : conception préliminaire

Établir un avant-projet sur le plan technique

Établir le cout du projet

Présenter et négocier les solutions techniques et/ou financières avec le client

Activité 3 : conception détaillée

Concevoir une architecture d'automatisme et informatique industrielle

Activité 4 : réalisation, installation et intégration du système automatisé

Gérer et superviser la réalisation du système automatisé de production

Organiser et/ou réaliser l'installation d'un système automatisé de production

Activité 5 : évaluation du projet

Réaliser le bilan d'un projet

Activité 6 : pilotage de projet

Piloter un projet

Activité 7 : veille technologique

Assurer une veille technologique

PERSPECTIVES POST-FORMATION :

Ce Diplôme CPA permet un accès direct dans la vie active. H1102 - Management et ingénierie d'affaires
H1206 - Management et ingénierie études, recherche et développement industriel Poursuite d'études possible en MASTER – Informatique, électronique ou automatisme), école d'ingénieurs

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34103/>



ORGANISATION DE LA FORMATION :

Méthodes et moyens pédagogiques : Formation en alternance (contrat de professionnalisation ou apprentissage)

- ✚ La formation se déroule en présentiel pour les cours théoriques et les travaux pratiques.
- ✚ Individualisation des parcours
- ✚ Evaluations écrites et orales en cours de Formation (ECF)

Modalités d'évaluation : Examen en fin de session :

- ✚ Evaluation du rapport, de la soutenance et des compétences en situation de travail pour Etude de projet
- ✚ Evaluation du rapport, de la soutenance et des compétences en situation de travail pour la Conduite et la Réalisation de projet
- ✚ Evaluations en cours de formation (ECF)

Validation : Titre Certifié de niveau VI Code RNCP : 36617

Validation partielle ou totale suivant le nombre de CCP obtenus.

Possibilité de repasser les ccp manquants pour valider le titre dans les cinq ans.

Nombre de participants : 25 participants

Durée de la formation : 455 heures sur une année scolaire

Tarif de la formation : Formation gratuite pour l'apprenti(e) et l'entreprise

- ✚ 7 000 € prise en charge par l'opérateur de compétences



Selon le « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage » :

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. » Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Accessibilité : Accès pour les personnes à mobilité réduite et quel que soit le handicap

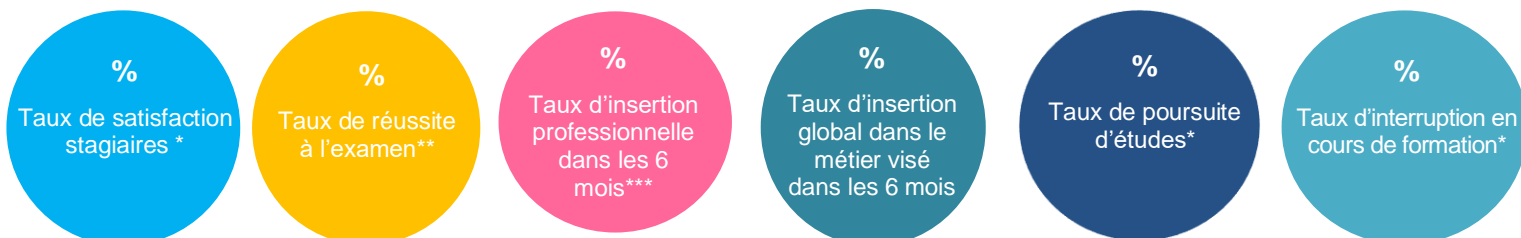
- ✚ Mise en place d'une adaptation des moyens de la prestation.

Dates et modalités de contact : Chaque année en septembre et/ou dès signature du contrat d'apprentissage

Contact : **VALAREP** 85 avenue de Denain 59300 Valenciennes

Tel : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

RESULTATS DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION : formation sans antériorité



VALEUR AJOUTÉE : Individualisation des parcours de formation,

- ✚ Point Info Ecoute accessible au centre.
- ✚ Accès aux ressources pédagogiques (ENT, CDI, ...)
- ✚ Accompagnement individuel



UFA VALAREP
Valenciennes

Centre de Formation & UFA VALAREP DAMPIERRE FORMATION
Siret : 78386335000014 - n° de déclaration d'activité : 31590770659
85 avenue de Denain (bât Alexandre 2^{ème} étage) 59300 VALENCIENNES
Tél : 03 27 21 58 58 - Mail : valarep@valarep.fr

